

Compte-rendu du conseil municipal De St Martin en Vercors

Séance du 7 novembre 2013

Présents : Claude Vignon, Isabelle Bailliard, Giovanni Cadeddu, Valérie Guillet, Gérald Idelon, Paul Bertrand, Pierre Barbier, Carine Michel, Yves Guillet
Excusés ayant donné pouvoir : Valérie Guillet (pouvoir à Paul)
Absents : Martin Béchier, Sandra Perrier

Délibérations du conseil

- Vote du tarif de mise à disposition des services techniques communaux auprès d'autres collectivités : 20€/heure pour un agent technique, 1,65€/km pour le camion. *Approuvé à l'unanimité.*
- Vote des tarifs de la redevance d'accès aux pistes de l'espace nordique d'Herbouilly pour la saison 2013-2014 (encaissés par le Conseil Général de la Drôme gestionnaire du site) à l'unanimité.
- Vote des tarifs de remboursement des frais de secours sur le domaine skiable de l'espace nordique d'Herbouilly pour la saison 2013-2014 :
- front de neige : 50€
 - zone rapprochée : 183€
 - zone éloignée : 315,50€
 - zone exceptionnelle : 635€
- Voté à l'unanimité.*
- Approbation des statuts du Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme, prenant acte de l'extension du périmètre de celui-ci suite aux demandes d'adhésion des communes, et désignation du délégué représentant la commune : Mr Yves Guillet. *Voté à l'unanimité.*
- Admission en non-valeur d'un montant de 3 165,11€ ,correspondant à 2 redevables, sur le budget eau et assainissement. *Approuvé à l'unanimité.*
- Suite à la demande de l'association communale de chasse agréée, un projet de bail a été étudié par le conseil municipal. Après débat, il est décidé d'approuver un bail de location des terrains communaux soumis au régime forestier pour une superficie totale de 1023 hectares 01 are 35 ca. Ce bail est établi à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 30 ans. Cette location est consentie moyennant l'exécution de 30 équivalent-journées de travail par an. De convention expresse, se trouveront exclus le droit de ramassage et de cueillette de tous champignons ou tous produits agricoles quelconques. L'organisation et l'activité de la chasse ne devront pas porter atteinte, réduire ou nuire aux autres activités sportives et touristiques existantes ou futures et à leurs équipements qui pourraient être exercées sur l'ensemble du territoire communal. L'ACCA prend les frais notariés de cet acte à sa charge.
Le bail est approuvé à la majorité.
- La Décision Modificative n°1 du budget eau et assainissement est approuvée à l'unanimité.

Décisions du conseil

- Mr Gérald Idelon est désigné délégué communal pour l'organisation de la Fête du Bleu à St Agnan.
- Le chasse-neige cédé gracieusement par les services techniques départementaux ne donne pas satisfaction après essai : il sera rendu.
- La demande de mise à disposition temporaire du local au rez-de-chaussée de l'Hôtel du Vercors par Mme Marjorie Puel pour la journée du 30/11 est acceptée.
- la commune demande le report du programme de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires au 31/01/14 auprès de l'Inspection Académique. L'association des parents d'élèves fera passer en décembre un questionnaire de consultation des parents.

→ Information au conseil

- La commission logements de la maison Roche rencontrera les 3 entreprises candidates pour la réfection de la charpente et de la toiture le 14 novembre. Le cahier des charges pour la fourniture et pose des menuiseries extérieures doit être finalisé avant le lancement de la consultation.
- L'étude géophysique commandée auprès d'Hydrophy sur le terrain du lotissement La Chicoune est programmée mi-novembre.
- Mr Grégory Justet, embauché au service technique communal en emploi d'avenir, donne satisfaction dans son travail. Il est inscrit à une formation professionnelle sur le désherbage au printemps.
- Le maire a rencontré le couple candidat à l'achat de l'Hôtel du Vercors. Il s'avère depuis que celui-ci n'a pas obtenu de financements bancaires suffisants, et abandonne donc son projet.
- L'appartement T3 de l'Hôtel du Vercors est donc remis en location par DAH.

Secrétaire de séance : Yves Guillet